

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 120549

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la politique familiale de la petite enfance. Un récent rapport parlementaire souligne les effets pervers du congé parental d'éducation. Ce congé, qui bénéficie aujourd'hui à 560 000 femmes, éloigne durablement ces mères du marché du travail et rend ainsi plus difficile la reprise d'une activité professionnelle. Le rapport préconise donc la création d'une aide à la garde d'enfants pour les mères en recherche d'emploi et la mise en place à l'ANPE d'un plan spécifique de retour à l'emploi pour les mères au chômage. Il propose également le cumul des allocations de congé parental avec un revenu d'activité pendant six mois à partir du dix-huitième mois de l'enfant pour créer une véritable incitation à la reprise rapide d'un emploi. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

Données clés

Auteur: M. Michel Diefenbacher

Circonscription: Lot-et-Garonne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 120549

Rubrique: Famille

Ministère interrogé: sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2592